



Comité régional des professionnels du bâtiment Pays de la Loire

Réunion du 08 juin 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire



Actualités et actions liées à la construction

Le droit de dérogation du Préfet et son application à la construction – circulaire du 09 avril 2018

Objectif : Déroger à des dispositions réglementaires dans l'objectif d'accompagner et de faciliter la réalisation de projets publics ou privés en allégeant les démarches administratives, réduisant les délais de procédure ou favorisant l'accès aux aides publiques.

Domaine d'application :

1. Subventions, concours financiers ;
2. Aménagement du territoire et politique de la ville ;
3. Environnement, agriculture et forêts ;
4. **Construction, logement et urbanisme** ;
5. Emploi et activité économique ;
6. Protection et mise en valeur du patrimoine culturel ;
7. Activités sportives, socio-éducatives et associatives.



Actualités et actions liées à la construction

Le droit de dérogation du Préfet et son application à la construction – circulaire du 09 avril 2018

Principe : Le pouvoir de dérogation s'exerce, sur les sujets relevant de la compétence du préfet, à l'occasion de l'instruction d'une demande individuelle et se traduit par la prise d'une décision au cas par cas.

Domaines d'intervention exclus :

« Est expressément exclue de l'expérimentation toute décision qui serait de nature à porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens »

- ✓ Normes de construction ayant pour fondement la sécurité des personnes.
- ✓ Constructions en zones de protection contre les inondations.



Actualités et actions liées à la construction

Le droit de dérogation du Préfet et son application à la construction – circulaire du 09 avril 2018

Exemple d'application dans la construction :

✓ **Déroger à la durée d'instruction des PC délivrés par l'Etat et relevant de sa compétence.**

Premier bilan en Pays de la Loire :

**Une seule demande de dérogation en Sarthe :
« *Demande de dérogation aux DTU* »**